Une Idée Pratique

Pour le maintien et la propagation de la langue française en Louisiane.

La langue française a toujours été et reste plus que jamais le plus merveilleux et le plus puissant instrument de civilisation des temps modernes.

Elle doit à sa clarté, à sa précision d'être la langue de la diplomatie. Elle a emprunté au latin d'admirables formules, qui traduisent la pensée avec une vigueur et une concision surprenantes, formules, dont on ne trouve les équivalents dans aucune autre langue.

Elle a aussi le précieux privilège d'être la langue préférée des femmes, parce qu'elle leur permet d'exprimer avec une extrême facilité, sans aucun effort intellectuel pénible, les nuances les plus délicates de leurs sentiments les plus intimes.

Toutes les nations ont produit des hommes de génie, dont les chefs-d'œuvre se transmettent d'âge en âge, de générations en générations.

Les Grecs ont eu Homère, Eschyle, Euripide;

Les Latins, Virgile, Horace, Cicéron;

L'Italie, Dante, le Tasse;

L'Espagne, Cervantès;

L'Angleterre, Shakespeare, Milton;

L'Allemagne, Gœthe;

La France, Racine, Corneille, Molière;

Les Etats-Unis, Longfellow.

Mais aucune de ces langues n'a atteint, à un si haut degré que la langue française, la grâce, l'élégance, la perfection de la forme.

Dans l'univers entier, ceux auxquels il a été donné une haute culture intellectuelle, s'efforcent d'acquérir une connaissance approfondie de la langue française.

Les hommes de lettres et les philosophes de tous les pays cherchent des inspirations dans les innombrables chefs-d'œuvre de nos écrivains et de nos penseurs.

Les poètes y trouvent l'harmonie, le lyrisme et les douces consonnances des Grecs et des Latins.

C'est surtout dans nos livres que les humoristes rencontrent la verve alerte, la raillerie fine et délicate, l'esprit attique, à l'expression desquels la merveilleuse souplesse de notre langue se prête admirablement.

Quant à nous Français et Louisianais nous avons contracté envers la civilisation l'imprescriptible obligation de travail à la propagation de notre belle langue. Ne pas remplir, dans toute sa plénitude, cet impérieux devoir serait une déchéance.

S'inspirant de ces idées la nouvelle administration de l'Abeille, afin d'encourager la jeune génération, de 15 à 25 ans, à écrire le Français recevra des essais d'articles de ceux et de celles qui auront le désir de lui en envoyer, et dont ils auront choisi eux-mêmes les sujets.

Les articles seront signés d'un pseudonyme. En nous les envoyant, les auteurs devront nous donner leurs noms et adresses.

Les articles qui offriront suffisamment d'intérêt pour être publiés paraîtront dans le numéro du dimanche sous le pseudonyme de l'auteur.

Après avoir subi les corrections que la rédaction de l'Abeille jugera nécessaire, ils seront reproduits une seconde fois.

Un comité composé de trois membres, dont deux n'appartenant pas à la rédaction de l'Abeille, décernera un prix d'une valeur élevée au meilleur article écrit dans une période d'une année. Si le mérite des articles reçus le justifie, à l'expiration des six premiers mois, un prix sera accordé au meilleur article.

Ce prix semestriel sera moins important que le prix annuel.

L'article qui aura obtenu le prix semestriel participera au concours du prix annuel.

L'administration de l'Abeille se réserve le privilège, quand elle croira devoir en user de n'admettre au concours que les candidats qui auront envoyé plusieurs articles chaque mois, autant que possible, un article par semaine, pendant le cours d'un semestre où d'une année.

Les candidats peuvent nous envoyer leurs articles en toute sécurité: nous ne ferons connaître que leurs pseudonymes. Quant à leurs noms, nous ne les publierons qu'après en avoir obtenu l'autorisation préalable.

Un prix spécial sera décerné à l'auteur des meilleurs articles, écrits sur l'Exposition des Idées de la Nouvelle-Orléans.

Un article par semaine envoyé à l'Abeille, jusqu'au jour de l'ouverture de l'exposition, donnera droit au concours.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en médailles d'or, montres en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

17 JUIN 1914.

Steamers.

Agnella, Frontera, 3me Dist., 30.
Athos, Celba, rue Robin.
Atenas, Colon, 1er Dist., 15.
A. A. Raven, Philadelphie, rue Girod.
Arubian, Liverpool, rue Celeste.
Caroline, Trieste, etc., rue Troisième.
Chatham, Mexique, Bâton-Rouge.
Coppename, Puerto Cortez, 1er Dist., 14.
City of Tampico, Mexique, New Refinery.
Dinnamare, Gênes, rue Harmony.
El Toro, ———, Bâton-Rouge.
Emilia S. de Tery, Espagne, rue Valence.
Engineer, Liverpool, rue Jackson.
Indianola, Hambourg, Stuyvesant D'k.
John D. Archbold, New-York, Bâton-Rouge.
King, U. S. or Continent.
Mobila, Cuba.
Mexicango, Norvège, rue Quatrième.
Nerisbrook, Colon, Southport.
Orleanian, Port Barrios, rue Terpsichore.
Rosetti, ———, rue Lafayette.
San Francisco, Navar Dock.
Sommelsdyk, Rotterdam, rue Clouet.
Tamaulipas, Mexique, rue Poydras.

Ships.

Dresden, Portugal, rue Neuvième.

Schooners.

Roland, Bremen, L. & N. Wharf.

LISTE DES NAVIRES PARTIS POUR LA NOUVELLE-ORLEANS.

17 JUIN 1914.

New-York.

Ss. Comus, Maxson .....10 juin

Philadelphie.

Ss. A. A. Raven, Charlsen.....3 juin

Charleston.

Ss. A. A. Raven, Charlsen.....5 juin

River Platte.

Ss. Swedish Prince, Johnson.....28 mai

Liverpool.

Ss. Scythian, Coristin .....8 juin

Rio de Janeiro.

Ss. Rossetti, ——— .....27 mai
Ss. Bulgarian Prince, Watson.....31 mai

Antwerp.

Ss. Gorredyk, DeKoven .....28 mai
Ss. Alexandrian, ——— .....4 juin

Bremen.

Ss. Koln, Meyer .....27 mai

Victoria.

Ss. Rosetti, ——— .....30 mai
Ss. Bulgarian Prince, Watson.....3 juin

Santos.

Ss. Rosetti, ——— .....23 mai
Ss. Bulgarian Prince, Watson.....29 mai

Buenos Aires.

Ss. Black Prince, Ford.....23 mai

Harve.

Ss. St. Laurent, Glumont.....15 mai

Oporto.

Bark Emilia Santos.....11 mai
Ss. Mississippi, Le Toux.....31 mai

Gênes.

Ss. Kassala, Smith .....3 juin

Alger.

Ss. Annie, ——— .....11 juin

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

D'une grande propriété de valeur et de gros rapports, améliorée,

DANS LE QUATRIÈME DISTRICT,

comprenant un

llet entier, borné par le chemin Félicité et les rues St-André, Freret et Sud Robertson, mesurant: 163' 4" x 266' 5" 5"', 259' 10" 7"' x 139' 9" 3"', toutes plus ou moins, avec toutes les bâtisses, améliorations, etc., portant les numéros municipaux 2400, 2402, 2406, 2408, 2410, 2412, 2416, 2418, chemin Félicité, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, rue St-André, 1800, 1802, 1804, 1806, 1810, 1812, 1814, 1816, rue Sud Robertson, dans l'affaire de

Achille E. Bougere vs. Oscar G. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,539 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain llet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent de quelque manière, dans le Quatrième District de cette ville, borné par le chemin Félicité et les rues St-André, Freret (autrefois Jacobs), et South Robertson (autrefois Locoust ou Solis), mesurant plus ou moins cent soixante-trois pieds et quatre lignes de face à la dite rue Freret (autrefois Jacob), deux cent soixante-six pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue St-André, et deux cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et sept lignes de face au chemin Félicité, et cent trente-neuf pieds, neuf pouces et trois lignes de face à la rue South Robertson (autrefois rue Locust, ou Solis). Le dit llet est désigné par le numéro 350, et est divisé en treize lots de terre numérotés du numéro un au numéro treize, inclus, sur un plan topographique fait par H. C. Brown, député voyer de ville, le 26 janvier 1910, annexé pour s'y référer à un acte de vente passé devant Wm. J. Formento, notaire, le 5 mai 1910, enregistré dans le livre du bureau de cour No. 232, folio 588.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire un dépot de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
EUGENE J. McGIVNEY et TEISSIER & TEISSIER, Avocats pour le demandeur.
mai 23 24 30—juin 5 12 19 25

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Troisième District, améliorée et de valeur, portant le numéro municipal 3363, avenue de l'Esplanade (dans l'llet des rues Verna, Leda et Marie).

John Y. Baquie vs. John Jumonville Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,790 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. Cinq dans l'llet B, lequel est borné par l'avenue Esplanade et les rues Verna, Leda et Marie, sur la copie en bleu du croquis de voyer annexé à un acte passé devant Harry L. Loomis Jr., notaire, le 25 mai 1912, fait par S. G. De l'Isle et Adloe Orr, voyers, en date du 6 mai 1912, d'après lequel croquis le dit lot commence à trente-cinq pieds, trois pouces et cinq lignes de la rue Verna, et mesure trente-cinq pieds, trois pouces et cinq lignes de face à l'avenue Esplanade, avec une profondeur à l'arrière de trente-trois pieds, une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Leda, le séparant du lot No. 4 de cent quatorze pieds, un pouce et cinq lignes, et sur une profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la rue Verna le séparant du lot No. Six, qui fait coin sur l'avenue Esplanade et la rue Verna, de cent-vingt six pieds, dix pouces et deux lignes, avec l'usage des égouts en commun avec le lot Six, sur une langue de terre de trois pieds de largeur sur l'arrière des lots Nos. Cinq et Six, désignées par la lettre B sur le dit croquis.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:

I.—Au comptant, pour couvrir la plainte du demandeur maintenant échue, c'est-à-dire $1,000, avec 6 pour cent par an d'intérêt calculé depuis le 19 mai 1913, jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, intérêts et principal de la dite demande, plus les coûts et frais de procès et de vente et les impôts (s'il y en a) sur la dite propriété.

II.—L'acquéreur devra assurer le paiement d'un billet de $1,000 en date du 19 mai 1913, payable deux ans après sa date et grevé d'un intérêt au taux de six pour cent par an de sa date jusqu'à complet paiement (l'intérêt depuis la date de la vente étant assumé par l'acquéreur) et assuré par hypothèque du vendeur à concurrence de la partie due à crédit, selon acte de Harry L. Loomis Jr., notaire, le 19 mai 1913, sur record dans le livre M. O. 1090, folio 166.

III.—Et le reste du prix de l'adjudication, en ayant un, en effectif. Cependant, si le prix de l'adjudication ne couvrait pas le total du montant des dettes du défendeur sur la dite propriété, alors:

IV.—L'acquéreur paiera en effectif les frais d'avocat indiqués ci-dessus, les coûts et frais de procès et de vente, et les impôts (s'il en est dû) sur la dite propriété, et aussi la proportion qui revienne des résultats de la vente, au billet échu de $1,000.

V.—L'acquéreur devra assurer le paiement du billet non échu de $1,000 jusqu'à la seule concurrence de la proportion qui lui correspondra des nets produits de la vente, l'intérêt devant être payé seulement sur le dit prorata, depuis la date de la vente jusqu'au paiement.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
SUTHON & LOOMIS, Avocats pour le demandeur.
Juin 13 14 19 26—juillet 3 10 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée dans le Quatrième District, consistant de

Une maison cottage simple, portant le numéro municipal 3214, rue Laurel, et deux maisons double cottage, portant les numéros municipaux 3216-3218 et 3220-3222 rue Laurel, entre les rues Plaisant et Harmony.

Chacun de ces trois cottages doit être vendu séparément, avec la portion de terrain qui correspond à chacun d'eux, d'après les mesures de terrains données sur des plans qui seront exposés à la Bourse des Propriétés Foncières.

LEONARD C. VACHER vs EUGENE F. BUHLER

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,160 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, à la bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 18 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Trois certains lots et demi de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations et toutes dépendances y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés sous les lots Nos. Neuf, Dix et Onze et la moitié du lot No. Huit, dant l'llet No. 89 (autrefois No. 7), borné par les rues Pleasant, Harmony, Laurel et Annonciation, sur un plan dessiné par B. Buisson, daté du 26 avril 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire dans cette ville. D'accord avec le dit plan, cette propriété touche et mesure comme suit, lots Nos. Neuf, Dix et Onze mesurent chacun trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de La rue Laurel sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, et le dit demi-lot No. 8, étant la moitié du No. Huit contigu au lot No. Neuf, le dit lot No. Huit mesurant trente pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant, au moment de l'adjudication, faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
STAFFORD & ROBINSON,
Avocats pour le demandeur.
mai 16 19 22—juin 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée, dans le Cinquième District, portant les numéros municipaux 225 et 227 rue Eliza (dans l'llet des rues Bouny, Powder et Evelina et l'avenue Opélousas).

Realty and Investment Company, Ltd., vs. Jerry Kayweed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,364 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro 18 de l'llet No. 90, borné par les rues Eliza, Bouny, Powder et Evelina et l'avenue Opélousas (autrefois rue Market); lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Eliza sur cent dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, Avocats pour la demanderesse.
mai 15 16 22 29—juin 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guerard Furniture Co., Ltd., vs. Seymour Marks.

PREMIERE COUR DE CITE pour la paroisse d'Orléans — No. 6,299 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans mon magasin, Nos. 127-729, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 27 juin 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un lot de meubles pour vestibule, une table de centre, quatre chaises recouvertes cuir, une table à filner, une étagère, une commode à glace, une chiffonière, un fauteuil à bascule en bambou, deux chaises, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
LAWRENCE JANIN, Avocat pour les demandeurs.
juin 18 22 27

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur de Second District, portant le numéro municipal 27, Boulevard Morgan (llet Parc de Ville, Dumaine, Solomon et Hennessey).

Provident Building and Loan Association vs. Herbert A. Carson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,951 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine parcelle ou morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'llet borné par le Boulevard Morgan, l'Avenue City Park et les rues Dumaine, Solomon et Hennessey. La dite parcelle ou morceau de terre provient de, et fait parlie de deux morceaux de terrain plus grands, et mesurent quarante-cinq pieds de face au Boulevard Morgan, sur une profondeur de cent quatre-vingt-cinq pieds entre lignes parallèles, et quarante-cinq pieds de largeur à l'arrière, avec face sur une allée commune de vingt-et-un pieds de large, destinée à l'usage commun du dit lot et d'autres. Le dit morceau ou parcelle de terre forme toute la face sur le Boulevard Morgan du lot No. 27, et la moitié qui touche au lot No. 29, désigné comme tel sur un croquis par H. L. Zender, en date du 15 avril 1904, et annexé à un acte de vente de William J. Morgan à Henry Hoffman, passé devant James J. Wouffe, notaire en cette ville, le 30 juin 1904. La dite portion arrière du lot No. 27 et partie du lot No. 29, et face à la dite allée commune, est prise d'un lot de terre plus grand, acheté par le dit Hoffman de Mme N. Bier, selon acte passé devant George W. Flynn, notaire en cette ville, le 24 mai 1904.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour la demanderesse.
Juin 12 13 19 26—juillet 3 10 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Septième District, améliorée, portant le numéro municipal , rue Joliet, dans l'llet Leonidas, Pritchard et Apricot (deux lots de terre).

Equitable Homestead Association vs. Louis Haseman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,666 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque manière, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'llet No. 410, borné par les rues Leonidas, Joliet (autrefois Jefferson), Pritchard et Apricot (autrefois Douzième), désigné par les lettres S et T sur un croquis privé annexé à un acte d'achat par les demandeurs et-nommés, d'après lequel croquis les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds trois pouces de face à la rue Joliet (autrefois Jefferson), la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent cinquante pieds deux pouces entre lignes parallèles. Le dit lot S est composé de la totalité du lot désigné par le numéro six et de l'extrême arrière du lot désigné par le numéro onze, et le lot T est composé de la totalité du lot désigné par le numéro cinq et l'extrême arrière du lot désigné par le numéro Vingt-quatre sur un croquis annexé à un acte de vente par J. Paul Becker à Mme A. A. Wald, passé devant Fred Deibel, notaire, le 23 mars 1907.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
J. ZACH SPEARING, Avocat pour le demandeur.
mai 30—juin 5 12 19 26—juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, mesurant 326 pieds de face au Boulevard Hayne, sur 1,250 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec une surface de 9.35 acres.

Hibernia Bank and Trust Co., Trustee, vs. Lyman C. Reed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,812 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Lot No. Sept (7), Division A, mesurant trois cents vingt-six pieds (326') de face au Boulevard Hayne, sur une profondeur entre lignes parallèles de mille deux cent cinquante pieds, ayant une surface de 9.35 acres, étant une partie de la Section 25, T. 11, S. R. 12 E., district sud-est de la Louisiane, à l'est du fleuve Mississippi, le toute selon plan dressé par Warren B. Reed, ingénieur-expert, en date du 18 février 1911, annexé à un acte de dédicace devant Scott E. Beer, notaire, en date du 3 janvier 1912.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication, dix pour cent de dépôt sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FARRAR, JONAS, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats pour la demanderesse.
juin 13 14 19 26—juillet 3 10 16

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée dans le Septième District, portant le numéro municipal 7506, rue Zimple, entre les rues Cherokee et Hillary.

Benjamin C. Rea vs. Metropolitan Building Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,400 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Septième District de cette ville, désigné par les numéros Dix-huit et Dix-neuf, dans l'llet No. 195, borné par les rues Zimple (autrefois Hope), Hillary, Elm (autrefois Troisième) et Cherokee (autrefois Clinton), sur un plan de H. W. W. Reynolds, voyer, daté du 28 mai 1906, et annexé à un acte passé devant E. Vidrine, notaire, le 7 juin 1906, d'après lequel croquis les deux lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds; le lot No. 19 étant plus rapproché et à une distance de trente-deux pieds six pouces de la rue Cherokee.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant, l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats pour le demandeur.
mai 29—juin 5 12 19 26—juillet 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts, etc., dans des successions, réclamations, etc.

Oscar Schreiber vs. Bernard C. Von Schlemmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,732 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

I.—Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Bernard C. Von Schlemmer, dans et à la succession de son père, le feu Bernard Von Schlemmer, No. 88,610 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et dans la succession de sa mère, la feue Geneviève Gourgue, veuve de Bernard Von Schlemmer, No. 106,021 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, comme héritier ou créancier, ou incluant ses droit, titre et intérêts dans la propriété décrite ci-après:

Un certain lot de terre avec améliorations, désigné par le numéro 1560 avenue N. Claiborne, et consistant d'un matériel de boulangerie, mulets, chevaux, voitures, toutes les installations d'une boulangerie, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'llet No. 632, borné par l'avenue Claiborne, les rues St-Bernard, Robertson et Laharpe et une allée mesurant 48 pieds sept pouces de face à l'avenue Claiborne sur une première profondeur, sur une allée à l'arrière, du Marché, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces, de là s'élargissant à angles droits vers la rue St-Bernard de quatre pieds et quatre lignes, et alors, une seconde profondeur de quarante-quatre pieds neuf pouces sur la ligne du lot No. 3 et sur l'autre côté, vers la rue Laharpe, il a une première profondeur de quatorze pieds, deux pouces et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Claiborne, et de là une deuxième profondeur sur une ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe de quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces, et a une largeur à l'arrière de quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces, qui est aussi une ligne oblique, et est composée du lot No. 4 et du lot No. 5 B, sur deux croquis de A. de Armas, en date du 11 juin 1887. Une autre portion de terre immédiatement à l'arrière de celle décrite ci-dessus, étant l'arrière portion des lots Nos. 2, 3 et 4 du dit llet No. 632, et mesure soixante-quatre pieds et deux lignes à l'arrière des lots Nos. 2, 3 et 4, la dite ligne étant à une distance de cent dix pieds, trois pouces de l'avenue St-Bernard et finissant à un point du côté de l'avenue Claiborne, du lot 4 à une distance de 111 pieds 9 pouces de l'avenue St-Bernard, sur une profondeur de soixante pieds sur le côté de la rue Robertson, et soixante pieds sur le côté de l'avenue Claiborne, ayant soixante-quatre pieds six pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Laharpe, et à une distance de cent soixante-dix pieds trois pouces de l'avenue St-Bernard, sur le côté de la rue Robertson et finissant à un point de cent soixante-et-onze pieds neuf pouces distant de l'avenue St-Bernard et du côté de l'avenue Claiborne, le tout devant apparaître plus clairement sur le croquis fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil, de 10 mars 1909, annexé à un acte passé devant John W. Duffy, en date du 26 juillet 1909.

II.—Les réclamations contre la succession de Bernard Von Schlemmer, représentées par deux billets, l'une datée du 12 juin 1901, avec 8 pour cent depuis la date jusqu'au paiement, étant le principal la somme de cinq cents soixante-dix dollars, et l'autre, en date du 13 novembre 1905, avec 8 pour cent d'intérêt depuis la date jusqu'au paiement, étant le principal la somme de cinq cent dollars, le tout selon les comptes provisionnels et final, et le jugement rendu en cette affaire dans la dite succession de Bernard Von Schlemmer.

III.—Aussi, toutes les demandes, de quelque sorte et nature qu'elles soient, contre la succession de Mme Geneviève Gourgue, veuve de Bernard Von Schlemmer, No. 106,021, comme héritier ou comme créancier, et contre tous les fonds qui lui reviennent dans le partage final, devant Bus. Rouen, notaire, selon l'ordre rendu dans l'affaire de Bernard Celestin Von Schlemmer et als. vs. Succession de Mme Geneviève Von Schlemmer, No. 106,526 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
OSCAR SCHREIBER, Avocat pour le demandeur.
mai 22 23 29—juin 5 12 19 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de meubles d'intérieur assortis, etc.; aussi, un piano.

Mme Emma Maloney, épouse de James Geary et als., vs. Mme Jennie Eastland et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,844 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans les locaux désignés ci-après, le MERCREDI, 24 juin 1914, à 10 h. 30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon magasin, Nos. 508-512 rue Chartres:

Un grand assortiment de meubles d'intérieur, accessoires, et objets divers, etc., selon inventaire sur record. Aussi, un piano.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
PAUL W. MALONEY, Avocat pour la demanderesse
juin 13 18 24

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées et de valeur dans le Premier District

Portants les Nos. municipaux 1605 et 1607 rue Dryades entre les rues Euterpe et Terpsichore

Avec le No. municipal 1910 rue Terpsichore, entre les rues Dryades et Remparts

Frank Vatter vs Eugene F. Buhler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 108,184—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, étnat une partie du lot original désigné par le No. Sept de l'llet borné par les rues Dryades, Terpsichore, Euterpe et Remparts (autrefois Hercules), sur un plan dressé par J. Pillié, daté le 20 juillet 1840, et mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Dryades, sur soixante-deux pieds de profondeur, borné à l'arrière par une allée de trois pieds de large qui aboutit à la rue Terpsichore, pour l'usage en commun de Thomas Glaser et ayant-droit, et de Mme Catherine Stumpf, propriétaire du restant du dit lot No. 7 et ses ayant-droit.

2e. Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans le même llet que la propriété décrite ci-dessus et mesurant, plus ou moins, trente-et-un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue Terpsichore, soixante-cinq pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Dryades, et de là à angle droit, deux pieds sept pouces vers la rue Remparts, et de là, une ligne parallèle à la rue Remparts, dix-sept pieds, deux pouces et cinq lignes, et trente-deux pieds, dix pouces et cinq lignes à l'arrière, avec droit de voie sur une allée de deux pieds sept pouces de large, faisant face à la rue Terpsichore, commune à ce lot et celui contigu, vendu par le capitaine Stumpf à Vandregliff Glass.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CHARLES DE B. CLAIBORNE, Avocat pour le demandeur.
mai 16 20 22 29—juin 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un morceau de terre de valeur dans le Septième District, mesurant 60 pieds 3 pouces de face à la rue Short, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds et face à la rue Poplar (propriété de coin), dans l'llet des rues Plum et Fern.

Edwin J. Prinz vs. Jean H. Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,533 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, vo